



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-907

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt / Secrétariat général

75-2022-12-22-00007 - ARRETE n°2022-878 INSTITUANT LA LISTE DES
REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU PSPBB (2 pages)

Page 3

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris
Boulogne-Billancourt

75-2022-12-22-00007

ARRETE n°2022-878 INSTITUANT LA LISTE DES
REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL DU PSPBB

**ARRETE n°2022-878
INSTITUANT LA LISTE DES REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU PSPBB**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 112-1, L. 211-1 à L. 211-4, L. 214-7, L. 231-4, L. 241-7, L. 251-5, L. 252-1, L. 252-8, L. 253-5, L. 254-2, L. 254-4, L. 731-1 à L. 731-3 dans leur version en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt en date du 25 juin 2020 ;

Considérant qu'un comité social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public territorial employant au moins cinquante agents ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial, dans les conditions fixées par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, susvisé est compris entre 50 et 200 agents ;

Considérant les effectifs réévalués à la date du 19 octobre 2022 ;

Considérant l'absence de candidatures aux élections et le tirage au sort effectué en date du 8 décembre 2022 pour désigner les trois titulaires et trois suppléants représentants du personnel au sein du Comité social territorial ;

Considérant que sur les douze agents tirés au sort (six à titre principal et six en liste complémentaire) quatre agents ont accepté le mandat qui leur a été proposé ;

Considérant que l'article 6 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dispose que le nombre de

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt – PSPBB

14, rue de Madrid 75008 PARIS – France

+33(0)1 40 55 16 64

contact@pspbb.fr - www.pspbb.fr

Siret 20003918800012 – APE 8412Z



membres du collège des représentants de l'établissement ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité ;

ARRETE

Article 1 :

La liste des agents représentant le personnel au sein du comité social territorial de l'établissement public PSPBB, pour un mandat de quatre ans à compter du 8 décembre 2022, est la suivante :

Titulaire/suppléant	NOM DE NAISSANCE	NOM D'USAGE	PRENOM	GRADE OU EMPLOI
Titulaire 1	SHONENBERGER	BERGEN	Carole	Attaché/enseignant artistique
Suppléant 1	REVEL	REVEL	Jean-Christophe	Enseignant artistique
Titulaire 2	BONNEFOY	BONNEFOY	Carine	Attaché principal
Suppléante 2	DEBU	DEBU	Coraline	Rédacteur principal 1ère classe

Article 2 :

La liste des agents représentant l'établissement au sein du comité social territorial de l'établissement public PSPBB, nommés par l'autorité territoriale pour la durée de leurs fonctions, est la suivante :

Titulaire/suppléant	NOM DE NAISSANCE	NOM D'USAGE	PRENOM	GRADE OU EMPLOI
Titulaire 1	MONDY	MONDY	André	Président
Suppléant 1	GEORGEL	GEORGEL	Claude	Directeur
Titulaire 2	EZANNO	EZANNO-DESOUCHES	Emmanuelle	Attaché principal
Suppléante 2	REIBEL	REIBEL-CASTRO	Camille	Attaché

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage et au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 22 décembre 2022



André MONDY,
Président



99_AU-075-200039188-20221222-2022_878-AU